

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2015

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Madame Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE,
Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM, Monsieur Jacques NAYA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Le 20 DEC. 2015

REÇU

❧❧❧

28 - SOUTIEN DU MANIFESTE POUR LA LANGUE FRANÇAISE

Madame Aracéli ETCHENIQUE expose que considérant que la ville d'Oloron Ste-Marie souhaite s'engager dans la défense et la promotion de la langue française et de la francophonie,

Considérant que la ville d'Oloron Ste-Marie tient à affirmer que son attachement au français, langue de la République selon l'article 2 de la Constitution française, et son refus de le voir remplacé par une langue étrangère, ne sont pas incompatibles – au contraire – avec son attachement profond aux langues béarnaise et basque, qui font partie du patrimoine de la Nation selon l'article 75-1 de la Constitution,

Considérant qu'elle souhaite par l'adoption d'un manifeste s'associer et soutenir les quarante associations qui prennent position en faveur de la langue française,

Ayant pris connaissance du manifeste pour la langue française joint en annexe,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le Manifeste pour la langue française.
- **DONNE** pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 21 décembre 2015.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2015

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH

